



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité

DECLARATION DU MINISTRE DE LA SECURITÉ DU TOGO

Dans le cadre du 5ème Sommet des Chefs de Police des Nations Unies
au siège des Nations Unies à New York

New York, les 7 et 8 juillet 2026

Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond honneur et une immense fierté que je prends la parole aujourd'hui pour évoquer la contribution des forces de police du Togo aux opérations de maintien de la paix conduites sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis plusieurs années, le Togo déploie le personnel de police et de gendarmerie dans différentes missions de maintien de la paix en Afrique et dans d'autres régions en crise, affirmant ainsi son attachement aux idéaux de paix, de sécurité collective et de solidarité internationale. Cet engagement se traduit concrètement par la participation active de nos forces de police aux missions onusiennes déployées dans différentes zones de crise à travers le monde.

Les policiers togolais engagés sous le drapeau des Nations Unies se distinguent par leur professionnalisme, leur discipline et leur capacité d'adaptation dans des environnements souvent complexes et instables. Leur présence contribue de manière significative à la stabilisation des territoires affectés par les conflits, à la protection des populations civiles et au renforcement de l'État de droit.

Sur le terrain, nos contingents participent activement à plusieurs missions essentielles :

- le maintien de l'ordre public ;
- la sécurisation des populations vulnérables ;
- l'accompagnement des processus électoraux ;
- la lutte contre les violences communautaires et les réseaux criminels ;
- ainsi que la formation et l'encadrement des forces de sécurité locales.

L'efficacité des personnels de police et de gendarmerie togolais repose avant tout sur la qualité de leur préparation, leur sens élevé du devoir et leur engagement constant au service de la paix. Grâce aux formations

spécialisées reçues avant leur déploiement, ils sont capables d'intervenir avec professionnalisme dans des contextes marqués par des défis sécuritaires, humanitaires et sociaux particulièrement sensibles.

Leur impact opérationnel au sein des missions des Nations Unies est aujourd'hui reconnu. Les retours d'expérience démontrent que les unités togolaises contribuent à améliorer la coordination des opérations sur le terrain, à instaurer un climat de confiance avec les populations locales et à renforcer l'efficacité globale des dispositifs sécuritaires mis en place par les Nations Unies.

Au-delà de l'aspect opérationnel, cette participation représente également une source importante d'enrichissement professionnel pour nos forces de sécurité. Les compétences acquises dans les opérations internationales permettent de renforcer les capacités nationales en matière de gestion des crises, de maintien de l'ordre et de coopération internationale.

Le Gouvernement togolais demeure pleinement engagé à soutenir cette dynamique à travers :

- le renforcement des formations ;
- l'amélioration continue des capacités opérationnelles ;
- la modernisation des équipements ;
- et la promotion des valeurs d'intégrité, de respect des droits humains et de professionnalisme.

Nous sommes convaincus que la paix et la sécurité internationales constituent une responsabilité partagée. À ce titre, le Togo continuera d'apporter sa contribution aux efforts collectifs des Nations Unies pour bâtir un monde plus stable, plus sûr et plus solidaire.

Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé à tous les personnels de police et de gendarmerie togolais engagés dans les opérations de paix. Par leur courage, leur discipline et leur dévouement, ils honorent notre nation et portent haut les valeurs de paix et de fraternité qui unissent les peuples.

Je vous remercie.